



Communiqué de presse

70/20

Montreuil, le 10 Juillet 2020.

Quelle reconnaissance pour le personnel soignant impacté par la Covid 19 ?

Aujourd'hui 10 juillet 2020 une réunion d'information, s'est enfin tenue au Ministère.

Réunion ayant pour objet : *“Dispositif de reconnaissance en maladie professionnelle des professionnels atteints par le Covid 19”*.

La Covid 19 sera imputable aux services pour les personnels contaminés avec une forme aigue sous oxygénothérapie, ou décédés. Sortie de ce cadre, la Covid 19 sera traitée comme de la maladie ordinaire. Peu importe le statut public, privé ou libéral.

La crainte de tous les personnels d'une possible contamination, pour eux et leur famille, ainsi que le manque de protection, était bien réelle et trop peu entendue.

Les effets de manche du ministre, le 8 avril lors de l'assemblée nationale, puis le communiqué de presse du 30 juin, n'ont fait qu'augmenter le mépris affiché pour l'ensemble des personnels de la santé, du médico-social et du social.

La CGT a exprimé sa colère sur le projet de décret relatif à la reconnaissance en maladies professionnelles des pathologies liées aux contaminations par le SRAR-Cov2 que le gouvernement propose.

La CGT attend avec impatience le CHSCT bilan de crise prévu en septembre 2020.